

Image not found or type unknown



Une question sur une vente d'animal

Par **lisa**, le **05/02/2009** à **23:33**

Bonjour,

J'ai acheté un chaton de trois mois au salon du chien et chat de Bordeaux, l'éleveur m'a prétendu qu'il avait la diarrhée mais que c'était le stress du salon.

Quelques jours plus tard, ça persiste, je fais le nécessaire au vétérinaire, j'appelle l'éleveur pour le prévenir mais quelques jours plus tard, le chat est mort. Je pense que cet éleveur a des choses à se reprocher, il a proposé de me rembourser mais ne l'a toujours pas fait et prétend ne pas être obligé même après lui avoir fourni un certificat de décès. Je n'ai pas voulu d'autopsie sur l'animal, je suppose que je ne peux rien faire contre lui car je n'ai pas de preuve que c'était un vice caché? que puis-je faire pour démontrer que cet homme a des pratiques douteuses? le certificat du vétérinaire décrivant l'état du chat (en une semaine de possession) n'est donc pas une preuve?

Merci de votre réponse